

Certificats NF PAVÉS DE VOIRIE



Carhaix



Chavagne

Certificat NF PAVÉS DE VOIRIE



Carhaix

MARQUE NF - PAVÉS DE VOIRIE EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION
Le 04/09/13 sous n°062.041
 DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 11/05/15 sous n°062.044

Établissement : **CELTYS**
ZAE DE ST ANTOINE
ROUTE DE TREBRIVAN
29270 CARHAIX
FRANCE
 Siège social : **CELTYS**
29403 LANDIVISIAU CEDEX

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 072 Pavés de voirie en béton** et à la norme **NF EN 1338:2004** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 072, pour les produits désignés ci-après.

| Appellations commerciales | Classes d'appellation | Dimensions de fabrication (cm) | Résistance aux agressions climatiques | | Usure par abrasion | Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat(s) principal(aux)) |
|---------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------------------|---|--------------------|---|
| | | | B | D | | |
| Armor | T5 | 12,0x12,0x6,0 | X | X | X | (lisse non traité, granit) (lavé, alluvionnaire) (lavé, granit) |
| Britania | T5 | 14,0x14,0x6,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) (lavé, granit) |
| | T5 | 14,0x17,5x6,0 | X | X | X | ((lisse-non traité, granit) (lavé, granit) |
| | T5 | 14,0x21,0x6,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) (lavé, granit) |
| | T5 | 21,0x21,0x6,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) (lavé, granit) |
| Gaëlica | T5 | 14,0x14,0x6,0 | X | X | X | (vieilli, granit) |
| | T5 | 14,0x17,5x6,0 | X | X | X | (vieilli, granit) |
| | T5 | 14,0x21,0x6,0 | X | X | X | (vieilli, granit) |
| | T5 | 21,0x21,0x6,0 | X | X | X | (vieilli, granit) |
| Barrette | T3-4 | 25,0x8,0x8,0 | X | X | X | (lavé, granit) |
| | T3-4 | 12,5x8,0x8,0 | X | X | X | (lavé, granit) |
| Celtway | T3-4 | 10,0x10,0x8,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) (lavé, granit) |
| | T3-4 | 10,0x20,0x8,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) (lavé, granit) |
| | T3-4 | 20,0x20,0x8,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) (lavé, granit) |
| Concorde | T3-4 | 10,0x20,0x8,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) |
| | T3-4 | 20,0x20,0x8,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) |
| | T3-4 | 30,0x20,0x8,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) |
| Ecodrain J1.5 | T3-4 | 20,0x20,0x8,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) |
| | T3-4 | 20,0x10,0x8,0 | X | X | X | (lisse-non traité - granit) |
| Ecodrain J3 | T3-4 | 20,0x20,0x8,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) |

X:oui et /:non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/2

Pour tout renseignement - CERIB :

Muriel GESTAS

Tél.: 02 37 18 48 33 Fax.: 02 37 32 63 46

29E002

Code interne : B21 - A - G21 - O

Pour le CERIB



Alberto ARENA

Le responsable des activités de certification

Extrait du référentiel de certification

Norme de référence NF EN 1338:2004 (P 98-338)

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Définition des classes d'appellation (cf. NF P 98-082 et NF P 98-335)

| Classe d'appellation NF | Nombre de véhicules charge totale ≥ 3,5 t par jour et par sens | Épaisseur minimale réelle en mm |
|-------------------------|---|------------------------------------|
| T 3-4 | 26 à 150 | 77 |
| T 5 ⁽¹⁾ | 1 à 25 | 57 |

⁽¹⁾ convient également pour les terrasses de toiture

CARACTÉRISTIQUES GEOMÉTRIQUES

- rapport longueur/épaisseur ≤ 4
- principales tolérances dimensionnelles

| Épaisseur du pavé | Longueur | largeur | épaisseur |
|-------------------|----------|---------|-----------|
| < 100 mm | ± 2 | ± 2 | ± 3 (*) |
| ≥ 100 mm | ± 3 | ± 3 | ± 4 |

(*) avec aucune mesure < 57 mm pour la classe T5 et aucune mesure < 77 mm pour la classe T3-4

- épaisseur de la couche de parement ≥ 4 mm

ASPECT

Les produits ne doivent pas présenter de défauts tels que fissure ou écaillage.

RÉSISTANCE MÉCANIQUE

- résistance à la rupture en traction par fendage : valeur caractéristique 3,6 MPa, borne 2,9 MPa
- de plus, la charge de rupture de chaque pavé doit être ≥ 250 N/mm

RÉSISTANCE RENFORCÉE AUX AGRESSIONS CLIMATIQUES

| Classe | Conditions climatiques | Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1 | Spécifications |
|--------|--|---|---------------------------------|
| B | - gel sévère, salage peu fréquent | XF1 à XF3 | Absorption d'eau ≤ 6 % en masse |
| | - gel modéré, salage peu fréquent à fréquent | | |

RÉSISTANCE À L'ABRASION

| Classe | Spécifications |
|--------|---|
| H | Longueur de l'empreinte après essai au disque large : ≤ 23 mm |

RÉSISTANCE À LA GLISSANCE OU AU DÉRAPAGE

Pour les pavés dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie pour la marque

CARACTÉRISTIQUE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

| Classe | Conditions climatiques | Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1 | Spécifications |
|--------|---|---|--|
| D | - gel sévère, salage fréquent à très fréquent | XF4 | Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne ≤ 1,0 kg/m ² - résultats individuels ≤ 1,5 kg/m ² |
| | - gel modéré, salage très fréquent | | |

CARACTÉRISTIQUE OPTIONNELLE FDES CERTIFIÉE

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des pavés de voirie en béton d'un site de production est fondée sur l'analyse de la conformité à la FDES* du cycle de fabrication des modèles de pavés les plus représentatifs du marché national, soit le pavé d'épaisseur 60mm de classe T5 et s'applique à l'ensemble des productions de pavé en béton certifiés.

Les étapes ultérieures à la mise sur le marché des produits (mise en oeuvre, fin de vie), traitées dans la FDES collective, sont considérées comme des constantes.

La certification a pour objet d'attester que les impacts environnementaux du site de fabrication sont maîtrisés, que leur valeur est au plus égale à +10% à celles de la FDES et que les données sanitaires de la FDES sont respectées.

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) collective des pavés de voirie en béton établie conformément à la norme NF P 01-010 (publication CERIB 104.E-2 publiée dans la base INIES (www.inies.fr)). Les exigences de certification pour cette caractéristique sont consultables sous <http://www.cerib.com>.)

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O** Une note de commentaires est annexée à la présente décision
 - A** Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
 - G** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats ⁽¹⁾
 - B** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais ⁽¹⁾
- ⁽¹⁾ L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

MARQUE NF - PAVÉS DE VOIRIE EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION
 Le 04/09/13 sous n°062.041
 DÉCISION DE RECONDUCTION
 Le 11/05/15 sous n°062.044

Établissement : **CELTYS**
ZAE DE ST ANTOINE
ROUTE DE TREBRIVAN
29270 CARHAIX
FRANCE
 Siège social : **CELTYS**
29403 LANDIVISIAU CEDEX

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 072 Pavés de voirie en béton** et à la norme **NF EN 1338:2004** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 072, pour les produits désignés ci-après.

| Appellations commerciales | Classes d'appellation | Dimensions de fabrication (cm) | Résistance aux agressions climatiques | | Usure par abrasion | Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat(s) principal(aux)) |
|---------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------------------|---|--------------------|---|
| | | | B | D | | |
| Celtyram | T3-4 | 33,0x10,0x12,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) |
| Cornouaille | T3-4 | 14,0x21,0x8,0 | X | X | X | (lisse-non traité, granit) (lavé, granit) |

X:oui et /:non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 2/2

Pour tout renseignement - CERIB :

Muriel GESTAS

Tél.: 02 37 18 48 33 Fax.: 02 37 32 63 46

29E002 Code interne : B21 - A - G21 - O

Pour le CERIB



Alberto ARENA

Le responsable des activités de certification

Extrait du référentiel de certification

Norme de référence NF EN 1338:2004 (P 98-338)

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Définition des classes d'appellation (cf. NF P 98-082 et NF P 98-335)

| Classe d'appellation NF | Nombre de véhicules charge totale ≥ 3,5 t par jour et par sens | Épaisseur minimale réelle en mm |
|-------------------------|---|------------------------------------|
| T 3-4 | 26 à 150 | 77 |
| T 5 ⁽¹⁾ | 1 à 25 | 57 |

⁽¹⁾ convient également pour les terrasses de toiture

CARACTÉRISTIQUES GEOMÉTRIQUES

- rapport longueur/épaisseur ≤ 4
- principales tolérances dimensionnelles

| Épaisseur du pavé | Longueur | largeur | épaisseur |
|-------------------|----------|---------|-----------|
| < 100 mm | ± 2 | ± 2 | ± 3 (*) |
| ≥ 100 mm | ± 3 | ± 3 | ± 4 |

(*) avec aucune mesure < 57 mm pour la classe T5 et aucune mesure < 77 mm pour la classe T3-4

- épaisseur de la couche de parement ≥ 4 mm

ASPECT

Les produits ne doivent pas présenter de défauts tels que fissure ou écaillage.

RÉSISTANCE MÉCANIQUE

- résistance à la rupture en traction par fendage : valeur caractéristique 3,6 MPa, borne 2,9 MPa
- de plus, la charge de rupture de chaque pavé doit être ≥ 250 N/mm

RÉSISTANCE RENFORCÉE AUX AGRESSIONS CLIMATIQUES

| Classe | Conditions climatiques | Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1 | Spécifications |
|--------|--|---|---------------------------------|
| B | - gel sévère, salage peu fréquent | XF1 à XF3 | Absorption d'eau ≤ 6 % en masse |
| | - gel modéré, salage peu fréquent à fréquent | | |

RÉSISTANCE À L'ABRASION

| Classe | Spécifications |
|--------|---|
| H | Longueur de l'empreinte après essai au disque large : ≤ 23 mm |

RÉSISTANCE À LA GLISSANCE OU AU DÉRAPAGE

Pour les pavés dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie pour la marque

CARACTÉRISTIQUE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

| Classe | Conditions climatiques | Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1 | Spécifications |
|--------|---|---|--|
| D | - gel sévère, salage fréquent à très fréquent | XF4 | Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne ≤ 1,0 kg/m ² - résultats individuels ≤ 1,5 kg/m ² |
| | - gel modéré, salage très fréquent | | |

CARACTÉRISTIQUE OPTIONNELLE FDES CERTIFIÉE

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des pavés de voirie en béton d'un site de production est fondée sur l'analyse de la conformité à la FDES* du cycle de fabrication des modèles de pavés les plus représentatifs du marché national, soit le pavé d'épaisseur 60mm de classe T5 et s'applique à l'ensemble des productions de pavé en béton certifiés.

Les étapes ultérieures à la mise sur le marché des produits (mise en oeuvre, fin de vie), traitées dans la FDES collective, sont considérées comme des constantes.

La certification a pour objet d'attester que les impacts environnementaux du site de fabrication sont maîtrisés, que leur valeur est au plus égale à +10% à celles de la FDES et que les données sanitaires de la FDES sont respectées.

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) collective des pavés de voirie en béton établie conformément à la norme NF P 01-010 (publication CERIB 104.E-2 publiée dans la base INIES (www.inies.fr)). Les exigences de certification pour cette caractéristique sont consultables sous <http://www.cerib.com>.)

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O** Une note de commentaires est annexée à la présente décision
 - A** Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
 - G** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats ⁽¹⁾
 - B** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais ⁽¹⁾
- ⁽¹⁾ L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

OBSERVATIONS

Le CERIB a examiné vos demandes d'extension établies à la suite de l'audit du 19/03/15 concernant les pavés d'appellation commerciale ECODRAIN J1.5 de classe T3-4 et de famille de surface (lisse non traité, granit) et d'appellation commerciale BARRETTE de classe T3-4 et de famille de surface (lavé, granit).

De cette visite d'audit/inspection, il ressort que votre système de contrôle en production et les résultats des essais réalisés en cours de visite répondent aux exigences du référentiel de certification.

D'autre part, l'auditeur a procédé à des prélèvements de pavés ECODRAIN J1.5 de classe T3-4 et de famille de surface (lisse non traité, granit) pour essais d'absorption d'eau et d'usure au CERIB.

Les résultats des essais sont conformes aux spécifications du référentiel de certification (rapport d'essais n° 2015 CERIB 4498).

En conséquence, le CERIB prononce les extensions du droit d'usage de la marque NF "Pavés de voirie en béton" aux modèles précités, dans les 2 familles de surface.

Certificat NF PAVÉS DE VOIRIE



Chavagne

MARQUE NF - PAVÉS DE VOIRIE EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION
 Le 20/05/15 sous n°094.001

Établissement : **CELTYS**
ZA LE BOSQUET 'LE GRIPPAG'
35310 CHAVAGNE
FRANCE
 Siège social : **CELTYS**
29403 LANDIVISIAU CEDEX

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 072 Pavés de voirie en béton** et à la norme **NF EN 1338:2004** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 072, pour les produits désignés ci-après.

| Appellations commerciales | Classes d'appellation | Dimensions de fabrication (cm) | Résistance aux agressions climatiques | | Usure par abrasion | Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat(s) principal(aux)) |
|---------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------------------|---|--------------------|---|
| | | | B | D | H | |
| Ecodrain J3 | T3-4 | 20.0x20.0x8.0 | X | / | X | (lisse non traité, alluvionnaire) |



X:oui et /:non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Muriel GESTAS

Tél.: 02 37 18 48 33 Fax.: 02 37 32 63 46

35S008 Code interne : O

Pour le CERIB



Alberto ARENA

Le responsable des activités de certification

Extrait du référentiel de certification

Norme de référence NF EN 1338:2004 (P 98-338)

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Définition des classes d'appellation (cf. NF P 98-082 et NF P 98-335)

| Classe d'appellation NF | Nombre de véhicules charge totale ≥ 3,5 t par jour et par sens | Épaisseur minimale réelle en mm |
|-------------------------|---|------------------------------------|
| T 3-4 | 26 à 150 | 77 |
| T 5 ⁽¹⁾ | 1 à 25 | 57 |

⁽¹⁾ convient également pour les terrasses de toiture

CARACTÉRISTIQUES GEOMÉTRIQUES

- rapport longueur/épaisseur ≤ 4
- principales tolérances dimensionnelles

| Épaisseur du pavé | Longueur | largeur | épaisseur |
|-------------------|----------|---------|-----------|
| < 100 mm | ± 2 | ± 2 | ± 3 (*) |
| ≥ 100 mm | ± 3 | ± 3 | ± 4 |

(*) avec aucune mesure < 57 mm pour la classe T5 et aucune mesure < 77 mm pour la classe T3-4

- épaisseur de la couche de parement ≥ 4 mm

ASPECT

Les produits ne doivent pas présenter de défauts tels que fissure ou écaillage.

RÉSISTANCE MÉCANIQUE

- résistance à la rupture en traction par fendage : valeur caractéristique 3,6 MPa, borne 2,9 MPa
- de plus, la charge de rupture de chaque pavé doit être ≥ 250 N/mm

RÉSISTANCE RENFORCÉE AUX AGRESSIONS CLIMATIQUES

| Classe | Conditions climatiques | Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1 | Spécifications |
|--------|--|---|---------------------------------|
| B | - gel sévère, salage peu fréquent | XF1 à XF3 | Absorption d'eau ≤ 6 % en masse |
| | - gel modéré, salage peu fréquent à fréquent | | |

RÉSISTANCE À L'ABRASION

| Classe | Spécifications |
|--------|---|
| H | Longueur de l'empreinte après essai au disque large : ≤ 23 mm |

RÉSISTANCE À LA GLISSANCE OU AU DÉRAPAGE

Pour les pavés dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie pour la marque

CARACTÉRISTIQUE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

| Classe | Conditions climatiques | Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1 | Spécifications |
|--------|---|---|--|
| D | - gel sévère, salage fréquent à très fréquent | XF4 | Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne ≤ 1,0 kg/m ² - résultats individuels ≤ 1,5 kg/m ² |
| | - gel modéré, salage très fréquent | | |

CARACTÉRISTIQUE OPTIONNELLE FDES CERTIFIÉE

La certification des caractéristiques environnementales et sanitaires des pavés de voirie en béton d'un site de production est fondée sur l'analyse de la conformité à la FDES* du cycle de fabrication des modèles de pavés les plus représentatifs du marché national, soit le pavé d'épaisseur 60mm de classe T5 et s'applique à l'ensemble des productions de pavé en béton certifiés.

Les étapes ultérieures à la mise sur le marché des produits (mise en oeuvre, fin de vie), traitées dans la FDES collective, sont considérées comme des constantes.

La certification a pour objet d'attester que les impacts environnementaux du site de fabrication sont maîtrisés, que leur valeur est au plus égale à +10% à celles de la FDES et que les données sanitaires de la FDES sont respectées.

*Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) collective des pavés de voirie en béton établie conformément à la norme NF P 01-010 (publication CERIB 104.E-2 publiée dans la base INIES (www.inies.fr)). Les exigences de certification pour cette caractéristique sont consultables sous <http://www.cerib.com>.)

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O** Une note de commentaires est annexée à la présente décision
 - A** Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
 - G** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats ⁽¹⁾
 - B** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais ⁽¹⁾
- ⁽¹⁾ L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Établissement : **CELTYS**

à : **35310 CHAVAGNE**

N° **094.001**

OBSERVATIONS

Le CERIB a examiné votre demande d'admission, établie à la suite de l'audit des 07, 10/04/15, relative au pavé 20x20x8 d'appellation commerciale ECODRAIN J3 classe T3-4 de familles de surface (lisse non traité, alluvionnaire).

De cet audit, il ressort que votre système de contrôle en production et les résultats des essais réalisés en interne, en cours de visite et au CERIB (rapport n° 2015 CERIB 4556) répondent aux exigences du référentiel de certification.

En conséquence, le CERIB prononce l'admission du droit d'usage de la marque NF pavés en béton au modèle précité.